



EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Le Sénat entame l'examen du projet de loi controversé de réforme des collectivités territoriales

Le sénat a entamé hier l'examen du projet de loi de réforme des collectivités territoriales. Le volet principal de la réforme, avec sa mesure phare controversée, la création du conseiller territorial, commence son parcours parlementaire qui s'annonce long et difficile. Quelque 640 amendements ont été déposés, dont 120 du PS et 210 du CRC-SPG (communistes et Parti de gauche) sur le texte dont la discussion devrait s'étaler jusqu'au 4 février (cf. "BQ" d'hier et du 18 janvier).

A moins de deux mois des régionales, le choc majorité-opposition a commencé à agiter l'assemblée représentante des collectivités territoriales. La gauche PS-PCF qui a annoncé une bataille "pied à pied" contre un texte "confus, tordu et dangereux" a déposé hier une motion référendaire pour "que les Français soient consultés". La motion sera discutée aujourd'hui mais n'a aucune chance d'être adoptée. Aidée du RDSE (à majorité radicaux de gauche), l'opposition devait défendre trois motions de procédure, deux opposant l'exception d'irrecevabilité, et une renvoyant le texte en commission (cf. "BQ" du 18 janvier). Le PS a par ailleurs créé un site internet pour défendre les territoires "contre la régression territoriale", tandis que le PCF a mobilisé ses élus pour manifester près du Sénat contre cette "menace sur l'existence même des communes et des départements".

En face, la droite s'est dite sereine malgré un rapport révélant que les élus locaux de la majorité ont exprimé des réserves lors de débats qui se sont déroulés dans 18 villes sous le patronage du ministre de l'Intérieur Brice HORTEFEUX. "Le moment est venu d'agir", a lancé ce dernier lors de la présentation du projet de loi aux sénateurs. "Tenter de corriger les défauts de la décentralisation ce n'est pas faire son procès", a-t-il souligné se défendant de toute velléité de recentralisation. "Les collectivités territoriales ne doivent pas se penser comme des contre-pouvoirs et ne sont pas des contre-pouvoirs politiques" a-t-il dit à l'adresse de la gauche. Il a plaidé pour le conseiller territorial qui sera amené à remplacer à la fois le conseiller général et le conseiller régional dès 2014. "Il sera porteur d'une double vision à la fois territoriale et régionale" et "sa connaissance du mode de fonctionnement des départements et de la région lui permettra (d'en) favoriser la complémentarité", a-t-il plaidé.

Le président du groupe UMP Gérard LONGUET, a lui joué la carte de la prudence évoquant "un esprit de dialogue, d'ouverture, d'écoute" pour "nous adapter à des réalités que des collègues de la majorité et de l'opposition nous offriraient comme autant d'opportunités d'améliorer" le texte. "C'est comme le scotch du capitaine Haddock, vous n'arriverez pas à vous en sortir" car "à la confusion, à l'ambiguïté, au nouveau jacobinisme, au retour de l'étatisme nous préférons des ambitions fortes pour les territoires", a ironisé le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR. Le président du PRG Jean-Michel BAYLET a lui qualifié d'"extraordinaire confusion institutionnelle" la création du conseiller territorial. "Derrière ce texte se cachent des mesures extrêmement graves et beaucoup de non-dits" a renchéri la présidente du groupe CRC-SPG Nicole BORVO COHEN-SEAT. "La majorité des centristes devrait elle voter le texte en échange du vote par l'UMP d'un amendement sur le scrutin du conseiller territorial gravant dans le marbre la part de proportionnelle". "Le sort de cet amendement conditionnera le vote de notre groupe" a ainsi déclaré M. Hervé MAUREY sénateur (Union centriste) de l'Eure, proche de M. Hervé MORIN, ministre de la Défense, président du NC.